

JE PROTÈGE MA MARQUE

VOS BESOINS

Dès la constitution de votre société, et du choix de votre dénomination sociale, vous devez réfléchir au dépôt d'une marque.

La marque est un actif **immatériel fortement valorisé** au sein d'une entreprise.

Elle **véhicule l'image de votre société**, vos **valeurs** et permet de **distinguer vos produits** de ceux de vos concurrents.

La marque est un monopôle d'exploitation qui peut être une **source de revenus** non négligeable (par exemple, lors de la constitution d'un réseau de franchise).

Vous avez besoin d'une marque qui soit parfaitement **valable** et dont le dépôt aura été effectué avec **stratégie** (au nom personnel des associés fondateurs, dépôt par la société, par une holding, dépôt large ou restreint, etc.)

JE DÉVELOPPE, EXPLOITE ET PROTÈGE MA MARQUE

Le droit des **marques** est une matière **technique, évolutive** et fortement dépendante de l'appréciation souveraine des juges.

Le portefeuille de marques évolue avec l'entreprise.

Il doit être **surveillé, actualisé et défendu**.

Une marque dont le dépôt n'a pas été suffisamment réfléchi, anticipé et réalisé sans analyse de sa distinctivité et de sa disponibilité, sera source de difficultés pour l'entreprise (pour sa valorisation, son exploitation et sa défense).

→ **Vous avez besoin d'un avocat pour protéger votre patrimoine intellectuel et vous assurer que votre monopôle d'exploitation sera efficace et pérenne.**

Comment déposer une marque ? Quelles sont les vérifications et analyses nécessairement réalisées avant le dépôt ? Quels sont les signes que je peux déposer ? Comment m'assurer que ma marque sera forte ? Comment retirer des revenus du dépôt d'une marque ? Comment rédiger des contrats de licence, de coexistence ou de cession de marques ? Comment préserver mes intérêts en cas de litige avec un tiers ?



NOS PRINCIPALES MISSIONS



- Conseils stratégiques et audit des besoins de l'entreprise ;
- Analyse des conditions de validité du signe choisi (principalement de sa distinctivité) ;
- Analyse de la disponibilité du signe (par rapport aux droits d'auteur, dénominations sociales, marques antérieures) ;
- Négociation et rédaction des contrats de cession et des autorisations nécessaires avant le dépôt de la marque (droits d'auteur, marques antérieures, etc.) ;
- Assistance et réalisation des formalités de dépôt de marques françaises et communautaires ;
- Rédaction des contrats d'exploitation et réalisation des formalités de publicité (contrats de cession, de licence d'exploitation, de nantissement de marques, etc.) ;
- Négociation et rédaction d'accords de coexistence ;
- Assistance lors des procédures administratives devant le Directeur de l'INPI (opposition) ;
- Surveillance des marques enregistrées et défense des droits en cas de violation ;
- Contentieux de la validité, de l'exploitation ou de la défense de vos droits (contrefaçon, nullité, etc.).

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- ◆ Assurer la validité grâce à un dépôt stratégique, maîtrisé et sécurisé ;
- ◆ Une parfaite connaissance des évolutions législatives et jurisprudentielles de la matière ;
- ◆ Protection de votre patrimoine intellectuel ;
- ◆ Assistance à la négociation, à la relecture et à la rédaction des contrats ;
- ◆ Assistance devant l'INPI et devant les Tribunaux pour tous les litiges administratifs et/ou judiciaires relatifs à votre patrimoine intellectuel.



De la création à la transmission de l'entreprise, nous accompagnons le dirigeant pour la rédaction de ses actes et contrats, la sécurisation de ses relations commerciales ou sociales, la résolution de ses problématiques juridiques quotidiennes et la défense de ses intérêts en cas de contentieux.



Droits des Affaires et de l'Entrepreneuriat



Droit du Travail



Droit Fiscal et Patrimonial



Cabinet d'Avocats et d'Experts dédiés à l'Entreprise et aux Dirigeants

www.trinity-avocats.fr - 03 20 44 14 14